



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit à 18 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 11 (onze).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Boris FLAUD, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER, M Vincent BACHET, M Max FONTAINE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Magali ROBERT, représentée par M André BERTERO. M. Jacques CAMPION, représenté par Mr René BERTOLINA. Mme Mélanie GAYDIER, représentée par Mme Liliane HEUZE.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil. Madame Annie NOGIER se propose de remplir les fonctions de secrétaire de séance. La désignation du secrétaire de séance est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 h 25.

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 novembre 2017 ;

Rapporteur Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.

2- Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section dépenses d'investissement à hauteur de ¼ du budget prévisionnel ;

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de procéder au règlement des factures d'investissement de début d'année, avant le vote du budget 2018, il convient de demander au trésor public l'ouverture de crédits en section dépenses investissement (d'un montant de 1 132 281 €) à hauteur d'un quart, soit 283 070,25 €.

Après avoir pris connaissance des éléments chiffrés par chapitre et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident l'ouverture en dépenses d'investissement de crédits à hauteur de 283 070,25 Euros, préalablement au vote du budget primitif 2018 et autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

3- Approbation de passation de marché à bons de commande auprès d'entreprises de travaux publics, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, portant sur des travaux de voirie, les canalisations du réseau d'eaux pluviales, les aménagements urbains ;

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il serait utile que la commune passe un marché à bons de commande auprès d'une entreprise capable de prendre en charge les travaux à entreprendre sur le territoire communal. Un maître d'œuvre est mandaté par la commune afin de recueillir des bordereaux de prix auprès d'entreprises. Le choix de l'entreprise sera validé par une commission constituée de conseillers municipaux. La durée du marché sera d'un an renouvelable deux fois.

Après avoir écouté les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le lancement du marché à bons de commandes, valident le choix du maître d'œuvre proposé par Monsieur le Maire, et autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'élaboration du marché.

4- Approbation de l'achat d'une deuxième moto électrique destinée à effectuer les patrouilles de la RCSC / CCFF, pour un montant de : 6 625 € HT,

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en 2017 le conseil municipal c'était prononcé en faveur de l'achat d'une moto électrique destinée à effectuer les rondes dans les massifs forestiers pendant les périodes à risque des feux de forêt. Que les rondes sont effectuées par les membres du comité Communal Feux de Forêt (CCFF). Qu'il est désormais utile de se doter d'une deuxième moto afin de compléter la patrouille. Le choix de la nouvelle moto s'est porté sur une moto un peu plus basse afin de faciliter son accessibilité aux utilisateurs. Le prix de cette moto est d'un montant de 6 625 € et subventionnable à hauteur de 60 %.

Après avoir écouté les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'achat d'une moto électrique pour un montant de 6 625 €. Qu'il sera demandé une subvention auprès du Conseil Départemental et que monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces destinées à cette acquisition.

5- Approbation de l'achat de WC extérieurs automatiques, en remplacement des toilettes prévues initialement dans le devis de Mr Ricard Serge, Architecte maître d'œuvre du chantier de la médiathèque. Pour un montant de 26 661 € ;

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le permis de construire de l'extension de l'école et la construction de la nouvelle médiathèque, il est prévu l'installation de toilettes publiques extérieures. A ce titre, Monsieur le maire précise que ces dernières sont de conception classique et nécessiteront l'intervention des agents municipaux pour leur entretien quotidien. Monsieur le Maire propose qu'à la place soient installées des toilettes publiques modernes, automatiques et autonettoyantes. Ces toilettes publiques seront installées au niveau de la médiathèque et seront également accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Après avoir écouté les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le remplacement des toilettes classiques par des toilettes automatiques et autonettoyantes, pour un montant de 26 661 €. Qu'une demande de subvention est demandée auprès de Conseil Départemental et que monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce projet.

6- Approbation pour la réalisation de travaux d'aménagement touristique du parking du Farigoulet, situé à la sortie Nord du village. Pour un montant de 31 717 € ;

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite aux nombreux vols d'équipements urbains, situés sur le parking du Farigoulet ces dernières années et particulièrement ces derniers mois, l'état de ce dernier reflète une mauvaise image de l'entrée du village. Il est donc nécessaire que le périmètre de ce dernier soit remis en état par l'installation d'un nouveau bardage en bois, un paravent autour des conteneurs de tri sélectif et l'installation de deux tables de pique-nique équipées de bancs.

Après avoir écouté les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le lancement de travaux sur le parking du Farigoulet pour un montant de 31 717 €. Qu'une demande de subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental et que monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

7- Approbation d'une convention de cession à titre gracieux de deux véhicules de patrouille du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) par le Département des Bouches-du-Rhône à la commune d'Aurons

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Conseil départemental souhaite se séparer de la plupart de ses véhicules de patrouille du CCFF mis à disposition des communes dans le cadre de la prévention des feux de forêt. Par délibération de 15 septembre 2017, le Département a acté la possibilité, par voie de convention, de transférer aux communes, en pleine propriété et à titre gracieux, les véhicules de patrouille. Les véhicules concernés pour notre commune sont les suivants :

- . Nissan immatriculé 7193 XN 13
- . Mitsubishi L200 immatriculé 4559 VJ 13.

Après avoir écouté les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le transfert à titre gracieux des deux véhicules de patrouille du CCFF mis à la disposition de la commune d'Aurons par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

La secrétaire

Annie NOGIER



Le Maire

André BERTERO

